Image not found or type unknown

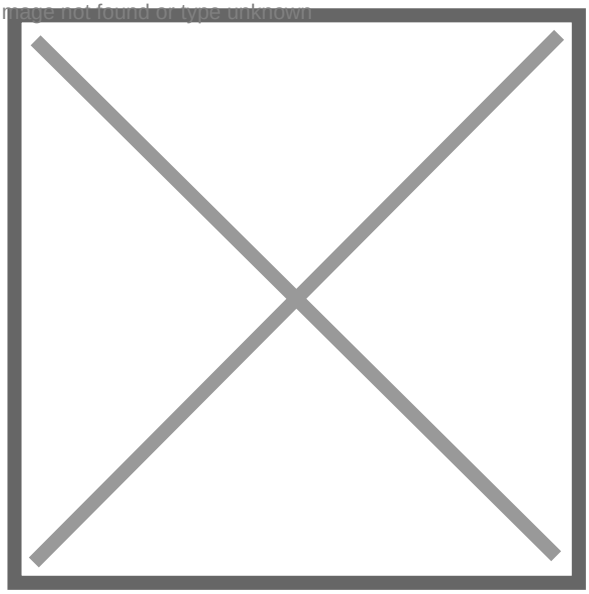

# Absence maladie et maintien du salaire

Par **lula27**, le **17/06/2010** à **18:28**

Bonjour,

je suis actuellement en arrêt maladie depuis le 29 mai 2010 suite à du harcélement dans mon travail.

Je suis en CDD à temps partiel 80 % et mon contrat se termine le 03 août 2010.
j'exerce à titre complémentaire une activité de journaliste à la pige rémunérée par des honoraires. je me suis rendue au début de mon arrêt au siège d'une association. mon employeur en a été prévenu.
comme j'ai une ancienneté de plus de 6 mois, d'aprés la convention collective, il me doit le maintien de salaire. Mais peut-il refuser de me verser ce complément à cause de cet article qui n'a même pas été publié ni payé sachant que cette activité de journaliste n'est pas salariée, que je suis à 80%, que ce n'est pas une activité de concurrence déloyale et que mon médecin l'estime bonne pour mon moral

merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés